

Le maréchal Bazaine, auteur de la désastreuse capitulation de Metz, est traduit devant le Conseil de guerre de la première division militaire le 10 décembre 1873, à 8 heures 35 minutes du soir, ce Conseil, par l'organe de son président général de division duc d'Aumale, déclarait, au nom du peuple français, le maréchal Bazaine, mis en jugement après avis d'un Conseil d'enquête, coupable :

1* D'avoir, le 28 octobre 1870, comme commandant en chef de l'armée du Rhin, capitulé en rase campagne :

2* D'avoir, par cette capitulation, fait poser les armes aux troupes dont il avait le commandement en chef ;

3* D'avoir traité, verbalement ou par écrit, avec l'ennemi *sans avoir fait préalablement tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur* ;

4* D'avoir, le 28 octobre 1870, capitulé avec l'ennemi, et rendu la place de Metz dont il avait le commandement supérieur, *sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur*.

« En conséquence, vu les articles 210 et 208 du Code de justice militaire, le conseil condamne, à l'unanimité des voix, François-Achille Bazaine, maréchal de France, à la peine de mort avec dégradation militaire.

« Et, vu l'article 138 du Code de justice militaire, le 1^{er} conseil de guerre déclare que le maréchal Bazaine cesse de faire partie de la Légion d'honneur et d'être décoré de la médaille militaire ; condamne en outre, le maréchal Bazaine aux frais de procédure envers l'Etat, par application de l'article 139 du code de justice militaire. »

Le Conseil de guerre était ainsi composé.etc.etc

Le maréchal de Mac-Mahon qui, le 24 mai 1873, avait été élevé à la présidence de la République française par 391 membres de l'Assemblée nationale, commua la peine de mort prononcée contre l'ex-maréchal Bazaine en vingt-années de détention avec dispense des formalités de la dégradation militaire, mais sous réserve de tous ses effets.

On donna pour prison à l'ex-commandant en chef de l'armée du Rhin reconnu coupable d'avoir causé la perte de 150 000 hommes et de la place de Metz, d'avoir trahi le devoir et l'honneur, le fort de l'île Sainte-Marguerite, un petit paradis ; cette île est formée par des jardins et par un bois charmants où se mêlent les myrtes, les orangers et les chênes verts.

Le 10 août 1874, Bazaine s'évada ; son évasion n'étonna personne. Il alla, d'abord, présenter ses hommages à l'ex-impératrice Eugénie et à son fils qui se trouvaient alors au château d'Arenenberg.

L'Ex-empereur était mort à Chislehurst, en Angleterre, le 9 janvier 1873. D'Arenenberg, Bazaine se rendit à Cologne où il échangea des visites cordiales avec le général prussien von Kummer, celui-là même qui fut nommé commandant de la place de Metz au moment où le traître livra la ville forte à l'ennemi, et qui, au nom de la Prusse, prit possession de nos arsenaux, de nos canons, de nos fusils et de nos drapeaux.